

CENTRE UNIVERSITAIRE DE VALENCIENNES ET DU HAINAUT-CAMBRESIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU CENTRE
DU 28 JANVIER 1977

PRESENTS :

- COLLEGE A : MM. BRIDOUX - COQUET G. - LECOCQ - Mme MORIAMEZ
MM. SAROTTE - TORGUET - Melle JULLIEN.
- COLLEGE B : MM. BOURGOIS - MOREL
- COLLEGE C : MM. DELCOURT - PRUVOT - RICHEZ.
- A. T. O. S. : MM. BURY René - DANJOU - PETIT

MEMBRES DE DROIT :

- Monsieur KOPF - Agent Comptable.

ETUDIANTS :

- MM. KACZMAREK C. - COGNEAUX V. - Melle COESTIER M; -
MM. MACAREY B. - LEVY M. - DIVINA F. - BOURRE J. M. -
DECROIX J. M.

ONT DONNE POUVOIR :

- | | | |
|-------------------|---|--------------|
| - M. MORIAMEZ | à | M. BRIDOUX |
| - M. TROTIN | à | M. BOURGOIS |
| - M. VAN DENNESTE | à | M. KACZMAREK |

Le Président BRIDOUX ouvre la séance à 17 H 30.

Il rappelle les trois points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- a - la désignation des Personnalités Extérieures ;
- b - le fonctionnement de l'Etablissement (travaux en Commission et Section Permanente) ;
- c - questions diverses

et se propose dans un exposé liminaire de porter à la connaissance des membres du Conseil les dernières informations relatives à l'extension du Centre Universitaire.

- En ce qui concerne les terrains, le Secrétariat d'Etat aux Universités a fait savoir que l'Etat accepte la cession par le "Syndicat Intercommunal pour la création d'un centre d'enseignement supérieur dans l'arrondissement de Valenciennes" des parcelles situées au Sud du tracé délimité par le CD 40, le rond point (en cours d'aménagement) et la future nationale 358 , ce qui correspond à une superficie de 86 384 m2.

Le Syndicat Intercommunal s'est engagé, en dépit des lourdes charges financières qui pèsent sur les Collectivités Locales, à acquérir en complément des 40 566 m2 déjà acquis les 45 818 m2 nécessaires à l'extension du Centre Universitaire.

A la suite d'une intervention de Monsieur PRUVOT, le Président précise que les services de l'Equipement, en raison de l'absence de crédits disponibles, n'ont pas prévu l'aménagement d'un passage souterrain ou d'une passerelle reliant la Résidence aux bâtiments universitaires ou à défaut, l'installation de feux tricolores le long du CD 40.

.../...

En conséquence Monsieur BRIDOUX souhaite qu'une délégation composée en majorité d'étudiants représentatifs intervienne auprès de Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement pour obtenir la réalisation d'un équipement visant à garantir la sécurité des étudiants. Monsieur PRUVOT accepte de conduire cette délégation.

- En ce qui concerne les projets de construction, trois dossiers ont été transmis à l'Administration Centrale.

Le Programme Pédagogique (locaux d'enseignement et de recherche et d'administration) d'une part, et le schéma organique et fonctionnel (Bibliothèque Universitaire) d'autre part ont reçu l'agrément des autorités compétentes. Le Président rappelle que la 1ère tranche des travaux est programmée en principe pour la fin 1977.

En revanche, l'Administration (Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports rattaché au Ministère de la Qualité de la Vie) n'instruit pas avec la même célérité le dossier des installations sportives. A ce sujet le Secrétariat d'Etat aux Universités a fait connaître son opposition à la réalisation de ces installations sur les terrains (86 384 m²) qu'il envisage d'acquérir. Il convient par conséquent de rechercher d'autres terrains à proximité du Centre.

Monsieur PRUVOT suggère la création sur le Mont-Houy d'une base de loisirs-détente qui inclurait les installations sportives de l'Etablissement, solution qui permettrait éventuellement de lever un obstacle majeur à la conclusion de ce dossier : la prise en charge de la maîtrise de l'ouvrage.

En effet la réglementation dispose que les installations sportives doivent être municipalisées. A ce jour, aucune collectivité locale n'a manifesté le désir de supporter cette lourde charge. C'est pourquoi toutes les démarches ont été entreprises pour que l'Etat se charge, à titre exceptionnel, de la maîtrise de l'ouvrage.

.../...

Au terme de cette communication relative à l'extension du Centre Universitaire, le Président, à la suite d'une intervention de Monsieur DELCOURT, précise qu'il n'y a pas lieu de construire un bâtiment exclusivement réservé aux activités de la formation continue. Par contre, les surfaces nécessaires à l'exercice de ces activités ont été chiffrées dans le programme pédagogique.

Le Président en vient ensuite à l'ordre du Jour .

I - La Désignation des Personnalités Extérieures :

Il s'agit de pourvoir les 10 sièges réservés statutairement aux Personnalités Extérieures. Pour ce faire, conformément à l'article 5 des statuts, le Président fait des propositions au Conseil concernant le choix d'une part des collectivités locales, associations et organismes qui seront représentés au Conseil, et d'autre part, des quatre personnalités appelées à siéger en raison de l'intérêt qu'elles manifestent à l'égard du Centre.

Suite à l'intervention de Monsieur MOREL, le Président accepte d'élargir le champ de ses propositions. Sont soumis aux suffrages, au titre des organisations de salariés, la CGT et la CGT-FO, et Mme HERREWYN et Monsieur CHEVALIER au titre des quatre personnalités.

Le Conseil décide que chaque catégorie fera l'objet d'un vote séparé.

Le détail des scrutins apparaît ainsi qu'il suit :

Collectivités locales : sont élus, à l'unanimité, le représentant de la Municipalité de Valenciennes et le Président du Syndicat Intercommunal pour la création d'un Centre d'Enseignement Supérieur dans l'Arrondissement de Valenciennes.

.../...

Activités Economiques : un représentant du comité interprofessionnel social et économique (CISE) et un représentant du groupement patronal interprofessionnel (GPI).

Organisations de salariés : ont obtenu

la CFDT	21 voix
la CGC	17 voix
la CGT	9 voix
la CGT-FO	4 voix

Siégeront au Conseil un représentant de la CFDT et un de la CGC.

Personnalités "intuitu personae" : sont élus

M. SEGUY Roger	25 voix
M. LINQUETTE Fernand	24 voix
M. GIARD Jacques	24 voix
M. CELLIER Roger	20 voix

Ont obtenu chacun 5 voix Mme HERREWYN et M. CHEVALIER.

Monsieur BRIDOUX rappelle qu'il appartiendra aux organismes choisis de désigner leur représentant.

II - Le Fonctionnement de l'Etablissement :

Les travaux en Commissions - la Section Permanente.

a - Les travaux en Commissions

Le Président exprime le souhait de créer des Commissions qui seraient chargées d'étudier au préalable certains dossiers et de transmettre un avis éclairé au Conseil, seule instance habilitée à délibérer.

Chaque Commission comprendrait un ou plusieurs conseillers et serait largement ouverte à toutes les personnes compétentes. Il appartiendrait plus spécialement aux Conseillers d'animer les travaux. Un fonctionnement régulier et efficace des commissions implique une participation active de tous les intéressés.

.../...

Ainsi le Président et le Conseil verraient leurs lourdes charges allégées et pourraient se consacrer à l'essentiel, l'information circulerait mieux, l'exercice de la participation disposerait d'un cadre adapté et tout recours à l'arbitraire serait écarté.

C'est dans cet esprit que Monsieur BRIDOUX soumettra à l'un des prochains conseils la création des commissions ci-dessous énumérées:

- Commission de la Scolarité et de la Pédagogie :

Examen des demandes de création d'enseignements nouveaux, des problèmes de scolarité (dispenses - équivalences - inscriptions - dérogations - orientation).

- Commission des Finances :

Etude des aspects budgétaires (budgets, DBM) et des problèmes liés à l'amortissement à l'entretien et au renouvellement des matériels).

- Commission des Statuts et de la Réglementation

Adaptation des statuts à l'évolution du Centre Universitaire (par exemple, représentation des étudiants et des enseignants d'une nouvelle formation, éventuellement d'une nouvelle UER).

Elaboration du règlement intérieur

Préparation des conventions.

- Commission des Personnels :

Définition des critères et mise au point d'une politique de recrutement dans le respect des dispositions de la loi

Gestion des personnels ATOS.

- Commission des Bâtiments et de la Sécurité

Dossiers relatifs aux bâtiments d'enseignement et de recherche, d'administration, aux installations sportives, à la construction de la Bibliothèque Universitaire.

Entretien du patrimoine

Calendrier des travaux

Hygiène et Sécurité.

- Commission "Vie de l'Etudiant"

L'ensemble des aspects liés à la qualité de la vie de l'étudiant : résidence, restaurant, activités sportives et socio-culturelles .

Insertion dans la vie active : débouchés etc...

Le Président ajoute que les attributions de chaque commission ne sont pas limitatives et rappelle qu'il importe en premier lieu que ces organismes fonctionnent efficacement. C'est pourquoi il invite les conseillers et les personnes qualifiées à déposer leur candidature dans les meilleurs délais au Cabinet du Président.

b - la Section Permanente

Dans l'intervalle des séances du Conseil, l'article 22 des statuts a prévu la réunion d'une section permanente dont la composition doit répondre aux dispositions de l'article 13 de la loi d'orientation.

Monsieur BRIDOUX proposera que soient élus par le Conseil :

- 5 enseignants parmi lesquels 3 du Collège A, 1 du Collège B et 1 du Collège C
- 4 étudiants
- 1 représentant des personnels ATOS
- 1 personnalité extérieure.

Le Président, membre de droit, envisage de réunir la Section Permanente deux fois par mois. (le premier et le troisième lundi à 9 h) et d'y inviter, en fonction de l'ordre du jour, toute personne compétente.

Conformément à l'article 21 des statuts, lorsque la section sera mise en place, il choisira parmi ses membres deux vice-présidents, soit un enseignant et un étudiant.

En réponse à une question de Monsieur DELCOURT, Monsieur BRIDOUX précise que le Conseil sera appelé à délibérer sur la composition et les attributions de la Section Permanente et que les dispositions adoptées seront reprises dans le règlement intérieur.

En guise de conclusion, Monsieur PRUVOT relève le caractère fondamental des propositions du Président.

Monsieur BRIDOUX invite les Conseillers à traiter le dernier point inscrit à l'ordre du jour : les questions diverses.

.../...

III - Questions Diverses

Monsieur MOREL aimerait que soient précisées les modalités de l'élaboration du compte-rendu et de sa diffusion.

Le Président déclare que chaque compte-rendu est établi sous sa responsabilité et qu'il est soumis à l'approbation des membres du Conseil lors de la séance suivante, préalablement à toute question inscrite à l'ordre du jour.

Jusqu'à présent, la diffusion se limite aux seuls conseillers mais Monsieur BRIDOUX retient le principe d'une diffusion plus large.

C'est ce que souhaite Monsieur PETIT qui propose que le compte-rendu, ou tout au moins un condensé, fasse l'objet d'un affichage.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président annonce que le prochain Conseil aura lieu le Jeudi 24 février à 14 H 30.

La séance est levée à 19 H 30.